

**ANNONCES LÉGALES**

**FFA JURIDIQUE ET FISCAL**

**LIBREVILLE B.P.1013**

**Tél. 01 74 21 68**

« COLGATE PALMOLIVE GABON »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Au capital de 990 010 000 francs CFA

Siège social: Centre-Ville Avenue du Colonel Parant,

B.P. 322, Libreville - République Gabonaise R.C.C.M :

Libreville n° 2002B02162

NIF : 792 107/F

**AVIS DE CONVOCATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 21 Juin 2018**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 21 juin 2018, à 11 heures, dans les locaux du Cabinet FFA Juridique et Fiscal, sis au 4ème étage de L'immeuble du bord de Mer, Libreville, Gabon, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration;
- Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 ;
- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017, quitus aux administrateurs et au Commissaire aux comptes ;
- Affectation des résultats desdits exercices;
- Nomination d'un Administrateur;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées;
- Etude du niveau de capitalisation de COLGATE PALMOLIVE GABON et recommandations;
- Pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire qui ne pourrait assister personnellement à cette réunion, pourra se faire représenter par un mandataire de son choix au moyen d'un formulaire de pouvoirs.

Par ailleurs, les documents visés aux articles 525 et 526 de l'Acte Uniforme sur les Sociétés Commerciales sont tenus à votre disposition au siège social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 16077

**DPS**

Société Anonyme avec Conseil d'administration

au capital 300.000.000 FCFA

Siège social : Rue André GALLAIS, B.P 616

PORT GENTIL - GABON

RCCM : RG/POG 2005 B 122

**AVIS DE CONVOCATION  
DES ACTIONNAIRES**

Les actionnaires de la société « DPS » (la « Société ») sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle, qui aura lieu :

le 21 juin 2018 à 11 heures,

Au siège social de la société Bolloré Transport & Logistics  
Gabon

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les états financiers annuels et rapport général et spécial du Commissaire aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE du Traité OHADA ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Henri MINKO ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel MINKO ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de l'Etat Gabonais ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS GABON ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société SHIPPING SERVICES D'AFRIQUE ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société SOCOPAO ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS AFRICAINES ;
- Pouvoirs pour formalités.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut donner procuration à un autre actionnaire ou à un mandataire de son choix. A cet effet, des formules de procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Toutefois, conformément aux dispositions statutaires, le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription des actions au nom de l'actionnaire dans les registres de titres nominatifs tenus par la Société, au moins trois jours avant la réunion de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration 16078

**LIBREVILLE BUSINESS SQUARE**

Société Anonyme avec Conseil d'administration

au capital de 6.750.000.000 FCFA

Siège social : B.P. 77, Zone Portuaire d'Owendo

Libreville - Gabon

RCCM : Libreville 2008 B 07498

**AVIS DE CONVOCATION  
DES ACTIONNAIRES**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société LIBREVILLE BUSINESS SQUARE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu :

le 20 juin 2018 à 16 heures,

à l'immeuble LBS sis au centre-ville

à l'angle de la rue du Marquis de Compiègne/Rue de Mme Pecqueur,

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les états financiers annuels et rapports général et spécial du Commissaire aux comptes portant sur l'exercice écoulé ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du Traité OHADA ;
- Correction d'une erreur matérielle relative au mandat du Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoir pour les formalités de publicité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut donner procuration à un autre actionnaire ou à un mandataire de son choix. A cet effet, des formules de procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Toutefois, conformément aux statuts, la participation à l'assemblée est subordonnée à l'inscription des actions au compte titre de l'actionnaire tenu à la Société trois (3) jours au moins avant la date de la réunion.

Le Conseil d'Administration 16079

**SOCIETE NATIONALE D'ACCONAGE ET DE  
TRANSIT**

Société Anonyme avec Conseil d'administration

au capital de 600 000 000 FCFA

Siège social : B.P. 3897, Zone industrielle d'Owendo

Libreville - Gabon

RCCM : Libreville 2007 B 05787

**AVIS DE CONVOCATION  
DES ACTIONNAIRES**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SNAT sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, qui aura lieu :

le 21 juin 2018 à 9 heures,

Au siège social de la société Bolloré Transport & Logistics  
Gabon,

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**I- De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :**

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les états financiers annuels et rapports général et spécial du Commissaire aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Approbation des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du Traité OHADA pour l'exercice 2016 ;
- Ratification de la convention de licence de marque conclue avec la société Bolloré SA conformément aux dispositions de l'article 447 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gustave BONGO ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe LABONNE ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société SDV MINING ANTRAK AFRICA ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société

SOCIETE D'EXPLOITATION PORTUAIRE AFRICAINE ;  
-Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIETE FINANCIERE PANAFRICAINE ;

-Renouvellement du mandat d'administrateur de la société SOFIMAP ;

-Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS AFRICAINES ;

-Renouvellement du mandat d'administrateur de la société SOCOPAO ;

-Non renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Joseph NDOUTOUME BE,

-Non renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Albert OVONO NDONG,

-Non renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-François EWORE,

-Non renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Clotaire OVONO MENGARA,

-Nomination de Monsieur Nicolas OLLOMO MILAMA en qualité d'administrateur,

-Nomination de Monsieur Ferdinand EPIGAT en qualité d'administrateur,

-Nomination de Monsieur Joseph IBOUILI MAGANGA en qualité d'administrateur,

-Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les états financiers annuels et rapports général et spécial du Commissaire aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

-Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

-Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

-Approbation des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du Traité OHADA ;

-Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gustave BONGO ;

-Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe LABONNE ;

-Renouvellement du mandat d'administrateur de la société SDV MINING ANTRAK AFRICA ;

-Renouvellement du mandat d'administrateur de la société SOCIETE D'EXPLOITATION PORTUAIRE AFRICAINE ;

-Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIETE FINANCIERE PANAFRICAINE ;

-Renouvellement du mandat d'administrateur de la société SOFIMAP ;

-Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS AFRICAINES ;

-Renouvellement du mandat d'administrateur de la société SOCOPAO ;

-Pouvoirs pour les formalités.

**II- De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

-Modifications statutaires relevant d'erreurs matérielles figurant à l'article 12 des statuts ;

-Modifications statutaires relatives à l'article 12.3 des statuts ;

-Pouvoir pour les formalités de publicité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut donner procuration à un autre actionnaire ou à un mandataire de son choix. A cet effet, des formules de procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Toutefois, conformément aux dispositions légales, le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription des actions au nom de l'actionnaire, dans les registres de titres nominatifs tenus par la Société au moins trois jours ouvrés avant la réunion de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration 16080

**SAGA GABON**

Société Anonyme avec Conseil d'administration

au capital de 245.260. 000 FCFA

Siège social : Zone de portuaire de l'OPRAG, B.P. 518

Port-Gentil - Gabon

RCCM : Port-Gentil 2004 B 00045

**AVIS DE CONVOCATION  
DES ACTIONNAIRES**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SAGA GABON sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu :

Le 21 juin 2018 à 13 heures

Au siège social de la société Bolloré Transport & Logistics  
Gabon

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les états financiers annuels et rapport général et spécial du Commissaire aux comptes portant sur l'exercice écoulé.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE du Traité OHADA ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Anicet BONGO ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS AFRICAINES ;